

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est très important qu'ils soient déposés cette semaine, et je remercie le ministre de sa réponse à cette question.

En outre, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme vous le savez, avant l'approbation de la garantie d'emprunt accordée à la mine Westray, des experts-conseils indépendants ainsi que, sauf erreur, des ministères fédéraux, se sont dits inquiets au sujet non seulement de la rentabilité de la mine, mais également, ce qui est encore plus important, de sa sécurité.

Étant donné qu'il est intervenu, comme il est appelé à le faire à propos de nombreux projet de développement régional, le premier ministre pourrait-il communiquer à la Chambre les rapports qui lui ont servi à prendre sa décision et qui lui ont donné l'impression qu'il s'agissait d'un projet sûr pour le gouvernement fédéral?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai signalé à la Chambre hier que mon rôle dans la prise de décisions au sujet de projets de développement régional est toujours sensiblement le même. Il arrive que le premier ministre d'une province intervienne à propos d'un projet particulier. Celui-ci est alors examiné attentivement et il est soumis à un comité du Cabinet, puis une décision est arrêtée.

Nous avons pris cette décision à Central Nova d'après une série de critères objectifs et nous avons fait de même à l'égard de la même société dans la circonscription de Yukon que représente ma collègue. Cette société a offert de bonnes possibilités d'emploi à cet endroit, et je crois qu'elle a été activement appuyée, et à juste titre, par ma collègue qui a fait des recommandations au nom de celle-ci, recommandations auxquelles nous avons donné suite.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le premier ministre a évidemment raison. Comme je le disais dans ma deuxième question supplémentaire, on s'attendrait à ce que le premier ministre du Canada s'intéresse aux possibilités de développement économique régional.

Toutefois, compte tenu de la situation tragique survenue dans la mine Westray, il est également important que le public canadien sache que ces décisions ont été prises avec toute l'information en main et en pleine connaissance des risques. Je dis au premier ministre que le projet a fait l'objet en 1991, comme nous le savons, d'une évaluation environnementale dont fait état le prospectus de Curragh Resources. Le document précise, et je cite: «La mine Westray a fait l'objet d'un examen en vertu du

Questions orales

processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.»

Le premier ministre peut-il nous dire s'il était au courant de l'évaluation environnementale et, dans l'affirmative, qu'en a-t-il pensé, et a-t-il l'intention de déposer le document en Chambre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer le chef du Nouveau Parti démocratique que l'évaluation environnementale sera déposée cette semaine avec les documents.

Le gouvernement fédéral s'est fondé sur un certain nombre d'autres rapports. En fait, il a fondé sa décision sur tous les rapports techniques existants. Le gouvernement a clairement décidé, sur la base de ces rapports, que la mine représentait un projet techniquement faisable, que les facteurs économiques et les facteurs reliés à la sécurité ne présentaient certainement pas de difficultés insurmontables et qu'il était techniquement possible de donner suite au projet d'exploitation de la mine.

* * *

• (1430)

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre a fait savoir que son ministère allait bientôt manquer de fonds pour financer la formation des bénéficiaires de l'assurance-chômage.

À Winnipeg, son ministère verse à l'heure actuelle de 6 000 \$ à 7 000 \$ par année seulement en frais de scolarité pour des gens qui prennent des cours de secrétariat et de gestion.

Alors même qu'il avoue que son ministère est sur le point de manquer d'argent, comment le ministre peut-il justifier de payer des frais de scolarité aussi outrageusement élevés pour former des gens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais m'efforcer de ne pas exposer ici les critères qu'ont suivis les maisons d'enseignement provinciales pour fixer les frais de scolarité de leur clientèle canadienne.

Il importe de constater, je crois, que notre gouvernement a reconnu la nécessité d'accroître les ressources destinées à la formation des chômeurs canadiens. On parle cette année de 3,4 milliards de dollars qui seront autorisés dans tout le Canada conformément à la Loi sur l'assurance-chômage, c'est-à-dire, soit dit en passant, trois fois plus qu'en 1990. C'est là un fait dont le député ne peut pas ne pas tenir compte.